



DROM-COM : DES DROITS PARTICULIERS DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

La Fédération CGT des Cheminots a toujours porté une attention particulière aux agents embauchés dans les départements, régions et collectivités d'Outre-Mer. C'est ainsi qu'elle a créé un collectif fédéral dès 1979.

En effet, la CGT organise et accompagne TOUS les cheminots dans la conquête de nouveaux droits, y compris spécifiques, comme ceux des cheminots ultramarins.

C'est par un long cheminement que nous sommes arrivés à un véritable progrès social pour les cheminots des DROM-COM à travers la réglementation actuelle, notamment le regroupement de congés et le GRH00385.

Afin de poursuivre cette conquête de droits, la Fédération CGT des cheminots a déposé une audience en début d'année 2025 auprès de la DRH du groupe SNCF.

LES GARANTIES OBTENUES À L'ISSUE SONT :

- ✓ L'extension du GRH00385 aux cheminots embauchés en CDI depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- ✓ La continuité des droits des cheminots originaires ultramarins transférés dans les filiales du groupe ferroviaire SNCF et pendant 36 mois dans les filiales Hexafret et Technis ;
- ✓ L'engagement de la direction d'étudier les demandes dérogatoires pour les cheminots originaires de Mayotte et pour lesquels le délai de 2 ans pour la prise en charge des frais de voyage ne serait pas arrivé à expiration ;
- ✓ Des réunions régulières entre le collectif fédéral CGT DROM-COM et la DRH Groupe, pour échanger sur les revendications et les situations particulières des cheminots concernés.

CE QU'IL NOUS RESTE À GAGNER :

- ✗ La redéfinition de la notion d'« originaire » : la CGT a un projet clair permettant de n'exclure aucun cheminot le rattachant à un DROM-COM, de par son histoire personnelle et/ou familiale. La direction doit y répondre !
- ✗ La continuité des droits des enfants de cheminots bénéficiaires du GRH00385 et devenus eux-mêmes cheminots, pour ne pas briser brutalement les liens d'une génération avec sa terre d'origine ;
- ✗ La mise en place d'un dispositif financier garantissant aux cheminots bénéficiaires du GRH00385 de ne pas être pénalisés par leur légitime usage des droits que leur confère cette réglementation (impact sur les prestations sociales et familiales par exemple).

D'après les chiffres que la direction nous a fournis lors de l'audience, nous constatons que seulement 23 % des seuls cheminots nés dans les DROM-COM ont prétendu à leurs droits en 2023, 20 % en 2024 !

CHEMINOTS D'OUTRE-MER, RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS MILITANTS CGT DE SITE POUR VOUS INFORMER DE VOS DROITS SPÉCIFIQUES !



ORGANISONS-NOUS AVEC LES COLLECTIFS DROM-COM CGT EN TERRITOIRE ET ALLONS CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS !

AVEC LA CGT, TOUTES ET TOUS CHEMINOT-E-S !

